



FERC-SUP CGT UBS

Une équipe pour tous les IATOS

listes « **TRANSPARENCE ET EGALITE DE TRAITEMENT** »

Le 9 février 2006 tous les personnels **IATOS** de l'**Université**, les titulaires de l'**ASU**, des **Bibliothèques**, de l'**ITRF** et les **contractuels** sont appelés à voter pour désigner leurs représentants à la **Commission Paritaire d'Établissement**.

Les enjeux sont importants, compte tenu des textes sur la déconcentration de la gestion des personnels, c'est-à-dire, la gestion par l'établissement des carrières des agents :

- ✚ la globalisation des primes et indemnités au niveau de l'établissement,
- ✚ le redéploiement et le pyramidage des emplois, imposés par les restrictions budgétaires
- ✚ les bouleversements annoncés par la LOLF (la loi organique relative aux lois de finances), qui ouvre la possibilité «aux nouveaux managers» de choisir leurs «collaborateurs», de les promouvoir, et de jouer sur leur rémunération, bref, des méthodes de gestion en pratique dans le secteur privé.

Dans ce contexte, il ne s'agit pas d'élire des « gestionnaires » qui accompagnent la gestion de la pénurie et avalisent les coups portés aux garanties statutaires des personnels.

La *gravité* de la situation impose à tous les personnels d'élire des hommes et des femmes qui respectent leurs engagements.

Une élection, c'est pour chaque électeur et électrice, l'occasion de mesurer la valeur des promesses électorales des uns et des autres.

La **FERC-SUP CGT UBS** ne fait aucune promesse, sauf celles :

- De transmettre les ordres du jour à TOUS les personnels, ainsi que des comptes-rendus !**
- De faire naître des débats dans cette instance !**
- De défendre tous les personnels sans aucun prosélytisme !**
- De faire remonter les problèmes de tous les personnels !**

La défense de tous les IATOS, sans exclusive et sans esprit corporatiste.

Toute action catégorielle ou individuelle est indissociable de la défense de tous les autres IATOS, qu'ils soient administratifs, personnels techniques ou de bibliothèque, titulaires ou de statut précaire.

Le 9 février 2006
titulaires et contractuels
utilisez le bulletin de vote*
« FERC-SUP CGT UBS, TRANSPARENCE ET EGALITE DE TRAITEMENT »
pour défendre vos droits

* liste entière sans rature, sinon vote nul